

Enfants des rues, enfants d’Haïti!

Samuel Pierre

Depuis très longtemps, nous assistons à un accroissement préoccupant du phénomène des enfants des rues. De façon générale, l’expression *enfant des rues* renvoie à une personne mineure – un enfant – qui vit dans la rue. Pour désigner le même phénomène, on parle également d’*enfants en situations de rue*, pouvant être de trois types : les enfants *de la* rue, qui vivent et habitent dans la rue ; les enfants *dans la* rue, qui travaillent dans la rue tout en ayant une famille et un domicile ; les enfants *à la* rue, soit plutôt ceux qui sont en situation de fugue temporaire avec un risque certain de demeurer dans la rue. Certains de ces enfants peuvent vivre avec leur famille dans la rue ou dans un refuge.

Le phénomène des enfants des rues n’est pas spécifique à Haïti. À travers le monde, le nombre total d’enfants des rues est inconnu. Mais, selon l’UNICEF, il serait de l’ordre de plusieurs dizaines de millions (http://fr.wikipedia.org/wiki/Enfant_des_rues). On estime que les pays qui en comptent le plus, toutes proportions gardées, sont l’Inde (11 millions), le Bangladesh (445 000), le Kenya (250 000) et le Kinshasa (200 000). Les enfants des rues sont en majorité des garçons, ce qui s’explique notamment par la rigueur des conditions de survie et la nature du travail de ces enfants : lavage d’auto, bricolage, vente, cirage de chaussures, etc. À titre de comparaison, le travail des filles est souvent domestique et donc caché ; c’est la réalité des enfants *restavèk* en Haïti.

Ce phénomène affecte particulièrement les grandes villes d’Haïti, notamment Port-au-Prince et Cap-Haïtien. Ces enfants

sont injustement abandonnés à leur sort, sans aucune protection ni moyen de vivre, sans éducation ni logement, à la merci des criminels de tous bords pouvant exploiter leur situation de haute vulnérabilité. Quelques organismes humanitaires font de leur mieux pour en récupérer certains. Toutefois, ils n’ont malheureusement pas les moyens de dépistage, de récupération et de suivi nécessaires pour enrayer le phénomène. À ce chapitre, l’État haïtien n’assume pas ses responsabilités de protecteur du citoyen en laissant dans les rues, et non à l’école, autant d’enfants qui, en raison de leur jeune âge, ne devraient se trouver nulle part ailleurs que sur les bancs de l’école durant les jours de la semaine.

Dire que ces enfants de la rue sont aussi des enfants d’Haïti, qu’on le reconnaisse ou non ! En effet, ils font partie de la société qu’ils ne peuvent que tirer vers le bas puisqu’aucun investissement social n’est fait en eux : investissement en éducation de base, en soins de santé primaires, en formation professionnelle et technique, en développement de talents sportifs ou artistiques. Bref, tout ce qui pourrait permettre à ces jeunes d’espérer un meilleur avenir et de croire en cette société et au pays. Ce cynisme systématique envers une catégorie de citoyens en devenir coûte et coûtera très cher au pays. Car ces enfants abandonnés à eux-mêmes constituent déjà un vivier de recrutement pour des adultes mal intentionnés qui profiteront de leur innocence afin de les embrigader dans des activités délétères au bon fonctionnement de la société. C’est donc tout le pays qui en souffre et qui en souffrira à cause de l’irresponsabilité des uns et de l’indifférence des autres. ■